



**Arrêté portant délégation de fonctions de Monsieur le Président
à Monsieur Christian BINOIT, en sa qualité de vice-président
de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois**

Arrêté : AR_2023_085

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Christian BINOIT, vice-président

Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération n° DC_2020_021 en date du 17 juillet 2020 portant élection du président ;

Vu la délibération n°DC_2023_094 en date du 2 octobre 2023 fixant à 13 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°DC_2023_095 en date du 2 octobre 2023 portant élection de Monsieur Christian BINOIT en qualité de Vice-Président ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 9 octobre 2023, délégation de fonction est donnée à Monsieur Christian BINOIT, Vice-Président, à l'effet d'exercer ses fonctions dans les domaines suivants : culture, événementiel, politique de soutien aux associations.

Article 2 :

Les documents visés par le titulaire de la délégation doivent comporter la mention « *Pour le Président par délégation* » et le nom de l'élu.

Article 3 :

Le directeur général des services, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Avesnes sur Helpe, le 9 octobre 2023

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 10/10/2023

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu le 10/10/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231009-AR_2023_085-AR